



Refusé

Ecublens VD, le 4.11.2016

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) :

Préavis 2016/16

Le chiffre 2 des conclusions est modifié comme suit :

2. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2021, de procéder à des acquisitions d'immeuble et de droit réels immobiliers, jusqu'à concurrence de Fr. 2'000'000.- (deux millions de francs) au total.

Nom, prénom : José Bisbavm

Signature : [Signature]

Accepté.

Conseil Communal du 4 novembre 2016
Commune d'Éculens

Amendement
Précis 2016/19

Je propose de modifier les conclusions
comme suit :

... d'autoriser la Municipalité à
accepter les successions sous
bénéfice d'inventaire (non affectées
de condition ou de charge) dont
la veuleu ...

C. Darbellay



Conseil communal
Ecublens VD

Annexe III

Accepté

Ecublens VD, le 4 novembre 2016

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) :

Amendement 2016/23

n) Les rapporteurs des commissions permanentes
ou ad hoc, y compris les rapporteurs de
minorité, reçoivent Fr. 75.00 par rapport

Nom, prénom : J.-P. Ducloux

Signature :



Refusé

Annexe IV

Ecublens VD, le

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu de l'application de l'article 87 du Règlement de notre Conseil, je vous pose l'amendement suivant, relatif à la lettre "o", page 7 du Préavis n° 2016/23 :

o) Amende pour absence non excusée : Fr. 100.00, est remplacé par le texte ci-après :

0) Amende pour absence non excusée : Fr. 125.00

L'augmentation, proposée à votre approbation, tient compte de la nouvelle rémunération présentée par le Bureau du Conseil, sous lettre "g", les conseillers communaux présents lors des Conseils reçoivent un jeton de Fr. 75.00 par séance.

Dès lors que nous accepterions de nous rémunérer à hauteur de Fr. 75.00 en lieu et place des Fr. 50.00 en vigueur jusqu'au 30 juin dernier, il me semble cohérent d'adapter le tarif de l'amende pour absence non excusée.

Il va de soi qu'une personne est valablement excusée, pour autant que l'excuse soit parvenue à l'attention du Président ou de la Secrétaire avant l'appel précédant l'ouverture de la séance.

Tout cas exceptionnel restant réservé et devant faire l'objet de l'appréciation du Bureau pour ce qui concerne l'application de cette disposition.

Ecublens, le 4 novembre 2016

Nom, prénom : Radice Jean-Louis

Signature : JL Radice

Postulat

Pour l'étude d'une patinoire synthétique

Monsieur le président, Mesdames Messieurs les conseillers,

Le 30 octobre 2015, je déposais un vœu, au nom du groupe des Verts, sur l'obtention d'une patinoire synthétique en remplacement de l'actuelle patinoire, louée deux mois pendant l'hiver. Le voici :

Depuis l'hiver 2013, une patinoire provisoire est installée pendant 2 mois comme animation sur la place François Silvant.

Cette installation est une très bonne idée et rencontre un franc succès.

En novembre 2013, Fred Hubleur avait interpellé la municipalité sur ce projet, invoquant le peu de clarté dans les coûts nécessaires à la mise en place de la patinoire et à son entretien. Il avait également rappelé le fait qu'Écublens se profilait à l'époque pour devenir une cité de l'énergie.

Maintenant que c'est chose faite, il est temps de remettre ce débat sur la table.

La patinoire actuelle consomme de l'électricité, avec un système de refroidissement bruyant et de l'eau en grande quantité.

Il existe pourtant des solutions plus écologiques pour le même résultat, avec de nombreux avantages et aucun changement contraignants comparé à la situation actuelle.

Les coûts dû à l'électricité et l'eau utilisée disparaîtraient, ainsi que le bruit du groupe froid. L'installation de la patinoire passerait d'une semaine à un jour et demi, et pour finir, les coûts d'entretien de la patinoire serait quasiment supprimés puisqu'il n'y aurait pas besoin de passer la lame.

Les recherches effectuées me poussent à considérer une patinoire synthétique développée par la société SmartIce au Tessin. Société qui a fait ses preuves à Fully en Valais, lors d'une manifestation populaire qui s'est déroulée sur 4 jours, ou encore à Genève pour des hockeyeurs qui s'entraînent toute l'année. Montreux a également installé une patinoire synthétique pendant 4 mois de janvier à avril 2014 avec tout autant de succès qu'à Écublens.

1) La patinoire est formée de plaques qui peuvent s'emboîter reproduisant parfaitement l'effet de glisse de la glace et qui sont totalement recyclables. Des professionnels l'utilisent toute l'année et ne voient pas de changements comparé à une patinoire classique.

2) Le montage est fait en 1 jour et demi et le démontage en 1 jour.

3) Le prix de location serait de 60'000 CHF pour 2 mois (patins compris), pour la même taille de 225m².

4) Le prix d'achat serait de 95'000 CHF

5) Le stockage des plaques est de 12m³

J'émet le vœu que la municipalité étudie la possibilité dès l'hiver 2016 - 2017, de louer voire d'acquérir une patinoire synthétique, en remplacement de l'actuelle patinoire. Elle serait utilisée à l'occasion de l'animation hivernale, ainsi que pour d'autres animations durant l'année si achat il doit y avoir.

La réponse apportée à ce vœu dans les communications municipales du 6 octobre 2016 fut la suivante :

Depuis trois ans, une patinoire mobile en glace anime la place François Silvant durant une partie de l'hiver. Cette structure rencontre année après année un succès grandissant, principalement auprès des jeunes et des familles. Suite à ce vœu, la Municipalité a étudié l'option consistant à louer, voire acquérir, une patinoire synthétique et a effectué une pesée d'intérêt en la comparant avec la location d'une patinoire en glace naturelle. Suite à cette analyse, elle a décidé de renoncer à une patinoire synthétique et de maintenir la location d'une patinoire en glace naturelle. Principalement, la Municipalité souhaite continuer à offrir à sa population une « véritable » patinoire, en glace naturelle, qui se prête mieux au patinage qu'une surface synthétique et qui permet d'utiliser les mêmes patins sans devoir les faire aiguiser lors de chaque changement de type de surface (Écublens et Centre intercommunal de glace de Malley par exemple). En outre, une patinoire synthétique doit être entretenue chaque jour et son prix de location est supérieur à celui d'une patinoire naturelle (même en tenant compte du coût de la consommation d'énergie)

Cette réponse n'est pas satisfaisante pour les raisons suivantes :

Premièrement, il n'y a aucun élément chiffré concernant les couts de location, les couts énergétiques et les couts d'entretiens.

Deuxièmement, aucune durée de montage n'a été donnée pour contrer l'argument de la rapidité de pose d'une patinoire synthétique.

Troisièmement, le but de la patinoire doit être défini clairement.

En vue de ce qui précède, je demande à la municipalité :

- de présenter les couts totaux nécessaires à la tenue de cette activité hivernale dans le cas d'une patinoire naturelle et dans le cas d'une patinoire synthétique (location, énergie, entretiens, frais de personnel, etc...)
- d'indiquer le temps nécessaire à l'installation et au démontage de la patinoire naturelle
- d'indiquer qui utilise principalement la patinoire (familles, sportifs, autres...)
- De démontrer, que la patinoire actuelle présente plus d'avantages et est plus adaptée, qu'une installation synthétique

Au nom des Verts d'Écublens, je vous remercie de votre attention.

Guillaume Leuba



Écublens le 4 novembre 2016



Ecublens VD, le 4/11/2012

Type :

Postulat

Motion

Amendement



Autre (préciser) :

Vœu

1) Invite la municipalité à étudier si, sur la route de la Brûlée, le radar peut être associé à l'indicateur de vitesse.

2) Invite la municipalité à étudier la possibilité d'une délimitation au niveau du croisement entre la Brûlée et La Route Neuve. Les usagers débordants fréquemment sur les voies opposées.

Nom, prénom :

J. A. Timba Bema

Signature :